

REVUE DE PRESSE

Marssac-sur-Tarn

Juin 2024

Jeudi 6 juin 2024

MARSSAC-SUR-TARN

Théâtre : les 10 ans « Des Planches » ce week-end



Place au théâtre ce week-end./ DDM

Venez nombreux célébrer cette 10e saison dans la salle polyvalente le samedi 8 juin à 20 h 30 pour le spectacle « Les crapauds fous ». À 14 heures : Spectacle Ados1 et Ados2.

Dimanche 9 juin à 19 heures, « Les crapauds fous ». A 14 heures, spectacle éveil et spectacle enfant. Billeterie : placement libre. Tarif spectacle Crapauds Fous : 7 € l'entrée / Gratuit - 6 ans. Tarif spectacle 14 heures éveil-enfant-ados : 4 € l'entrée. Gratuit pour les - 10 ans. « Les crapauds fous », c'est une pièce incroyable et touchante de Mélody Mourey (Nomination aux Molières 2019), d'une durée de 1 h 45 et mise en scène par Bénédicte Graff. C'est l'histoire extraordinaire de médecins polonais qui durant la 2e Guerre mondiale sauvèrent des milliers de vies... Ils organisent une vaste supercherie pour berner les nazis et empêcher les déportations. De NY à Rozwadow en

passant par Varsovie nos 11 comédiens sont embarqués dans une machination vertigineuse. Prochaine saison 2024-2025.

Inscriptions pour la 11e saison disponible fin juin. Six cours hebdomadaires vous sont proposés : cours éveil, cours enfant, cours ados1, cours ados2, cours adulte et cours impro !

Les Planches, c'est aussi des interventions avec l'ADDA dans tout le département à l'école et au collège et de la théâtralité en EHPAD.

Théâtre en Entreprise. Vous êtes une entreprise, une structure, une fédération, un club, une asso qui avez besoin d'animer un séminaire, une journée formation... Contactez directement Bénédicte, spécialisée dans la facilitation. N'attendez plus demandez votre devis sur mesure !

www.courslesplanches.com Siret : 804 289 114 000 14 /facebook : Les Planches

Vendredi 7 juin 2024

MARSSAC-SUR-TARN

Basket : championnes du Tarn

Une saison très aboutie avec un titre de championnes du Tarn à la clé. Tout au long de la saison les filles de Mars-sac ont su rester solidaires entre elles et grâce à leur collectif elles sont arrivées à vaincre et à atteindre la première place. « Félicitations pour l'implication et l'assiduité aux entraînements et aux matchs » (Tamba, coach). Des matchs qui ont donné pas mal de suspense, rempli d'émotions et à la clé une récompense méritée. Du côté du club la saison se termine bientôt, le club a donc commencé son recrutement pour la saison 2024-2025 (U7, U11, U13, U17, U18, Loisirs) n'hésitez pas à nous contacter pour la saison prochaine, licenciés ou bénévoles nous vous accueillerons avec grand plaisir !

Suivez nous sur les réseaux Marssac Basket Club ou contactez nous au 06 08 26 57 45.



Les championnes et leur trophée. [DR]

Samedi 22 juin 2024

MARSSAC-SUR-TARN**La randonnée VTT la Marssacoise**

Comme chaque année en début d'été, l'association Marssac Aventure organise sa randonnée VTT et marche le dimanche 7 juillet prochain. Trois circuits de 33 km, 44 km ou 55 km seront au programme pour les vététistes et 15 km pour la marche.

L'accueil des participants se fera à partir de 7 h 30 à l'ancienne école de Marssac et le départ libre des randos aura lieu entre 8 heures et 8 h 30. Inscriptions le matin même, 10 euros par randonneur. En cours de route, des postes de ravitaillement seront proposés sur les différents parcours. À l'arrivée, des grillades et une boisson seront offertes à tous les randonneurs (VTT et marche) pour prolonger la rencontre sportive par un agréable mo-



Une partie des membres de Marssac Aventure.

ment de convivialité. Renseignements sur tete.com ou bien en appelant le 06 14 08 57 29. Les membres de Marssac Aventure invitent

tous leurs amis sportifs à retenir déjà cette date du 7 juillet sur leurs agendas pour venir participer à une sympathique randonnée !

Mercredi 26 juin 2024

Marssac-sur-Tarn**Suppression de la ZAC du Bourdelas**

Par délibération du 10 juin 2024, la commune de Marssac-sur-Tarn a décidé de supprimer la ZAC du Bourdelas, dont le programme global est terminé depuis fin 2021. Cette décision a pour conséquence la suppression du règlement de la ZAC jusque-là en vigueur. Le PLUi devient la règle et la taxe d'aménagement est rétablie. Le rapport de présentation exposant l'historique des prestations réalisées et les motifs de la suppression sont disponibles à l'accueil de la mairie, pendant 2 mois, à compter du 25 juin 2024.